



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 4/09/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) 2027-2030

Délibération n° 26 09 04

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi vingt-sept août deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Dominique Josse par Madame Martine Brun, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Monsieur Alain Alessio par Madame Lykke Saviane, Monsieur Daniel Sfecci par Monsieur Cyril Piazza.

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Madame Audrey LEGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une future Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2027-2030,

Considérant que le Relais Petite Enfance est soumis à un projet de fonctionnement qui cadre et définit les axes et méthodes de travail sur la période de la CTG,

Considérant que le projet de projet de fonctionnement décrit les enjeux, les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente,
après en avoir délibéré,**

- **Valide** le Projet de fonctionnement du RPE pour la période 2027-2030.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B.ELLUL**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55 bis RD-2204
06440 BLAUS-SC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALLONS - 06 - SNOTTIN



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : RPE du Pays des Paillons

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté de Communes du Pays des Paillons

Période contractuelle : du 1er Janvier 2027 au 31 décembre 2030



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet.....	5
2.1. Les moyens humains :.....	5
2.2. Le planning et les actions :.....	6
2.3. Les locaux.....	7
2.4. Le matériel.....	7
2.5-Le budget.....	8
3-Le contexte territorial du Relais.....	9
4-La formalisation du projet.....	11
4 L'information et l'accompagnement des familles.....	11
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.....	11
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	13
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée).....	14
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	15
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	16
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels.....	17
➤ Informer les professionnels sur le métier	17
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	18
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.....	19
➤ Organiser des ateliers d'éveil	20
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	21
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels.....	21
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	22
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel.....	23

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du RPE, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le RPE bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance du Pays des Paillons

Adresse administrative : 55 bis RD 2204 06440 BLAUSASC

Numéro(s) de téléphone : 04 92 00 75 95

Adresse email : guichetunique@ccpp06.fr / relais.animation1@ccpp06.fr

Date de création : Décembre 1997

Gestionnaire :

Nature juridique : Collectivité territoriale

Adresse : 55 bis RD 2204 06440 BLAUSASC

Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Valérie Meyer

Coordonnées de contact : 04 92 00 75 88

Communes et intercommunalités couvertes par le relais

BLAUSASC

BENDEJUN

BERRE LES ALPES

CANTARON

COARAZE

CONTES

L'ESCARENE

LUCERAM

PEILLE

PEILLON

TOUET DE L'ESCARENE

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	RISSO Stéphanie	PASSOLUNGHY Monika	LESAGE Gaëlle
Date d'embauche	2010	2010	2015
Formation initiale	Niveau BTS secrétariat	Educatrice de Jeunes Enfants	Infirmière Puéricultrice
Expérience(s) professionnelle antérieure	Secrétaire comptable Assistante maternelle	Auxiliaire de puériculture en EAJE EJE au relais	Services hospitaliers Directrice EAJE
Durée de travail hebdomadaire au Relais	24h30	30h15	28h
Formation continue envisagée			

Pour rappel, la prestation de service RPE est calculée sur la base d'un nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) d'animateur de RPE validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'ETP, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	Agent d'entretien		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	18h		

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
 Reçu le 04/09/2026

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	<i>Horaires Guichet unique</i>	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30		8h30 – 12h30	8h30 – 12h30	
	<i>Horaires Relais animation</i>	8h – 12h30	8h – 12h30		7h45 – 12h30	8h – 12h30	
Après - midi	<i>Horaires Guichet unique</i>	13h15 – 16h45	13h15 – 16h45		13h15 – 16h45	13h15 – 16h20	
	<i>Horaires Relais animation</i>	13h15 – 16h15	13h15 – 16h15		13h15 – 16h15	13h15 – 16h15	
Total heures		8h	8h		8h15	7h35	

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	23h30	28.40%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	9h15	11.2%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	14h	17%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	26h	31.40%
Autre(s) (préciser) : partenariat, réunions,	10h	12%

Le RPE est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr (LINF).

2.3. Les locaux

Toutes les activités du relais ne se déroulent pas sur le même site.

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement (siège CCPP pour le guichet unique /EAJE)	X	
... est en conformité avec la réglementation en vigueur sur l'accessibilité et la sécurité des personnes accueillies et assurés	X	
... est accessibles aux utilisateurs accompagnés de jeunes enfants	X	
... a une signalétique	X	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion : CCPP ou Crèche de Contes	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : salle de psychomotricité, cour extérieure	X	

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites :

Les autres lieux d'intervention du RPE		
COMMUNE	Adresse	Usage
CONTES	264 Chemin du Pilon	Animation
CONTES (médiathèque)	20 place Jean Allardi	Animation
CONTES	EHPAD le Savel	Animation
BLAUSASC	55 BIS RD 2204	Guichet unique
L'ESCARENE	Jardin public	Animation
COARAZE	Micro-crèche	Animation

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule		X

Aucune acquisition spécifique prévue sur la période mise à part le renouvellement des jouets et petit équipement en fonction de leur usure.

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
Reçu le 04/09/2026

2.5-Le budget

Le conseil d'administration de la Caf valide le projet de fonctionnement du RPE sur la base de différents critères dont l'équilibre budgétaire, son adaptation au projet de fonctionnement et la gratuité des services. Afin d'étudier ces critères le budget du renouvellement est décrit ci-dessous :

CHARGES	MONTANT (En euros)	PRODUITS	MONTANT (En euros)
60 ACHATS	4850.00	70 REMUNERATION DES SERVICES	0.00
Matériel d'activité		• Participation des usagers	
Mobilier		• Fonds Publics et territoires (FPT)	
61 SERVICES EXTERIEURS	14614.40	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Sous-traitance générale	9965.18	• Etat	
Formation		• Région	
Locations	2977.22	• Conseil Départemental	6165.00
Primes d'assurances		• Politique de la Ville	
Documentation/Etudes et recherches	1672	• Collectivités	55812.86
		• CAF : PS+CTG	112815.54
		• Autres Financements (préciser)	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3684.00		
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires			
Publicité, publications			
Transports d'activités et d'animations			
Missions et réceptions			
Frais postaux - téléphone			
63 IMPOTS ET TAXES	3180.00		
64 FRAIS DE PERSONNEL	148465.00		
Salaires et charges (bruts)			
Autres (à préciser)			
65 AUTRES CHARGES	0	75 AUTRES PRODUITS	0.00
		• Participation des adhérents	
66 CHARGES FINANCIERES	0	• Autres (préciser)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68 AMORTISSEMENTS	0		
TOTAL	174793.40	TOTAL	174793.40
86 Evaluation des contributions volontaires en nature (Mise à disposition de biens et services, hors bénévolat)		87 Evaluation des contributions volontaires en nature (Mise à disposition de biens et services, hors bénévolat)	
TOTAL	174793.40	TOTAL	174793.40

3-Le contexte territorial du Relais

Créé en 1997, le Relais Assistants Maternels était inclus dans le Contrat Enfance de la commune de Contes.

Lors de cette création, seulement 5 assistantes maternelles exerçaient sur le canton de Contes, dans les deux premières années, elles ont atteint le nombre de 12. Le premier travail a été d'informer les personnes « accueillant » des enfants et qui travaillaient sans autorisation, de l'existence de l'agrément.

À la création de la Communauté de communes du pays des Paillons, la compétence « enfance et jeunesse » est transférée et a permis de prendre en gestion directe le Relais Assistants Maternels.

La première année soit en 2004, la communauté de communes versait une compensation financière pour la gestion du relais, ce n'est qu'en 2005 que l'embauche d'une coordinatrice petite enfance a permis de prendre en gestion directe le Relais.

Au 1^{er} Janvier 2012, le guichet unique a été officiellement mis en place et le Relais accueil petite enfance (RAPE) a permis de centraliser toutes les demandes de recherche de modes d'accueil et d'effectuer les demandes d'inscription en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Le relais animation, initialement implanté à Blausasc jusqu'en 2021 a déménagé sur Contes depuis janvier 2022. Ses locaux sont attenants à la nouvelle crèche de Contes. Le guichet unique est resté au siège à la Pointe de Blausasc, lieu de passage pour l'ensemble des familles.

Au 1^{er} janvier 2022, les communes de Drap et de Châteauneuf Villevieille ont quitté la CCPP qui regroupe désormais 11 communes entraînant le transfert de l'EAJE de Drap vers le Sivom val de Banquière et la perte d'1 ETP pour le RPE.

Sur la période 2023-2026, 2 EAJE ont augmenté leur capacité d'accueil :

- L'Olivier à Contes est passé d'un agrément de 30 à 40 places en janvier 2022 puis à 50 places en septembre 2023
- Lu Nistou de la Pouncha est passé de 39 à 45 places en septembre 2022 pour absorber les demandes des enfants de Peillon et Cantaron, initialement accueillis sur l'EAJE de Drap

En 2026 sur le territoire, il y a 50 assistantes maternelles agréés soit 166 places d'accueil :

- 39 assistantes maternelles en activité soit 131 places d'accueil
- 6 assistantes maternelles sont en inactivité
- 5 non inscrites au RPE : statut inconnu

Lors du dernier projet de fonctionnement, nous constatons de grandes disparités sur la répartition géographique des assistantes maternelles avec un manque de professionnelles sur les communes de Lucéram, L'Escarène, Coaraze et Peillon par rapport au nombre de demandes répertoriées sur ces communes. Il y avait un déséquilibre entre l'offre et la demande, peu d'assistantes maternelles étaient disponibles en cours d'année mettant en difficulté les familles.

Depuis 2024, le RPE observe une baisse significative des demandes de recherche de modes d'accueil que ce soit en accueil collectif ou individuel. Cette diminution est liée à la baisse de la natalité sur l'ensemble du territoire français mais également à une meilleure réponse d'accueil en EAJE. Le nombre de demandes en EAJE a diminué de 30% et le nombre de demandes en accueil individuel de 54%. Cette diminution a un impact sur l'activité des assistantes maternelles lors des rentrées de septembre 2024

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
Reçu le 04/09/2026

et 2025 (2026 certainement), contraignant certaines professionnelles les plus éloignées à arrêter le métier comme à Berre-les-Alpes. Le nombre d'assistantes maternelles en sous-activité est passé de 3 en 2023 à 14 en 2025, soit de 7% à 36%.

Les orientations visent à garantir :

- Le maintien de son offre d'accueil existant qu'il soit collectif ou individuel
- Une offre d'accueil accessible, inclusive et adaptée aux familles du territoire
- La qualité d'accueil :
 - Professionnalisation des agents (VAE, Journées pédagogiques...) et des assistantes maternelles (valorisation du métier, APP...
 - La rénovation du bâti

Le RPE participe aux :

- Comité technique thématique Petite Enfance dans le cadre du CTG et des groupes de travail
- Commissions et Conseil d'exploitation Petite enfance
- Commission d'accueil prioritaire

Le RPE, à travers ses missions de guichet unique travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des EAJE et le service d'accueil spécifique du territoire.

Il coordonne également les accueils prioritaires.

Le guichet oriente les familles vers le service de PMI du territoire :

- Accueils Parents Enfants
- Consultations médicales ou de puériculture
- Ateliers proposés
- Maisons des 1000 premiers jours

Pour la construction des ateliers d'éveil, le RPE se saisit du plus d'infrastructures possibles du territoire :

- Partenariat avec la médiathèque de Contes
- Partenariat avec l'EHPAD le Savel de Contes et la médiathèque de Contes
- Partenariats avec des intervenants extérieurs du territoire : musique et danse
- Partenariat en cours de création avec l'ADSEA IME Val Paillon
- Jardins de Contes et de L'Escarène
- Piscine de Contes
- Musées
- Fermes
- Commerçants ...

Le relais peut être amené à faire des ateliers ponctuels en partenariat avec les EAJE.

4-La formalisation du projet

4 L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
- Il existe sur le territoire 3 EAJE et 1 Micro-crèche soit 135 places d'accueil. - Il y a 50 assistantes maternelles agréées soit 166 places : ✓ 39 assistantes maternelles en activité pour 131 places d'accueil sur le territoire ✓ 6 professionnelles sont en inactivité ✓ 5 non inscrites au RPE : statut inconnu 1 garde à domicile référencée au RPE 3 MAM : ✓ Blausasc : 2 assistantes maternelles pour 8 places d'accueil ✓ Peille : 2 assistantes maternelles pour 6 places d'accueil ✓ Peillon : 2 assistantes maternelles pour 8 places d'accueil	Depuis 2024, le RPE observe une baisse significative des demandes de recherche de modes d'accueil que ce soit en accueil collectif ou individuel. Cette diminution est liée à la baisse de la natalité sur l'ensemble du territoire français. Le nombre de demandes en EAJE a diminué de 30% et le nombre de demandes en accueil individuel de 54%. Si cela permet de répondre favorablement à toutes les demandes sur la liste d'attente lors de la commission de mai, cette diminution a un impact direct sur l'activité des assistantes maternelles qui se retrouvent en sous-activité voire contrainte d'arrêter le métier notamment pour les plus éloignées. Le nombre d'assistantes maternelles en sous-activité est passé de 3 en 2023 à 14 en 2025, soit de 7% à 36%. Cependant, cette sous-activité a permis aux familles de trouver un mode d'accueil en dehors de la rentrée de septembre. Par ailleurs, on constate un manque de visibilité du RPE dans la recherche d'un mode d'accueil. Les familles ont tendance à se renseigner directement auprès des EAJE qui les renvoie vers le RPE.

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
 Reçu le 04/09/2026

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Poursuivre les réunions d'information collective « devenir parent » en partenariat avec la PMI : 6 à 7 réunions par an soit 1 réunion tous les 1 mois et demi. Réunions durant lesquelles l'offre d'accueil et les missions du RPE sont développées.	*Les 2 instances représentées par au moins 1 professionnelle *Mise en disposition d'une grande salle avec support informatique à la CCPP *Diffusion de l'information sur les réseaux sociaux pour atteindre d'autres familles du territoire	*Participation de toutes les familles ayant contacté le guichet unique *Informer et orienter les familles vers le RPE via sa mission de guichet unique comme seul lieu d'information	Immédiat	*Nombre de participants *Répondre aux attentes des familles grâce aux questionnaires de satisfaction
2	Améliorer l'identification du guichet unique	*Site internet et réseaux sociaux de la CCPP *Diffusion auprès des mairies *site monenfant.fr *création et distribution de flyers	*Permettre aux familles et aux différents acteurs locaux d'identifier les missions du RPE	Immédiat	*Quantifier le nombre de familles ayant contacté directement l'EAJE ou leur commune ou ayant envoyé un mail sur le site de la CCPP

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
 Reçu le 04/09/2026

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE s'est engagé depuis 2017 à répondre aux demandes en ligne sur monenfant.fr. Les familles ont la possibilité de faire une demande de recherche de modes d'accueil via le site de monenfant.fr. Ces demandes sont ensuite transmises au RPE qui se charge de contacter les familles.	Aucune demande n'a été faite par les familles qui préfèrent contacter les EAJE ou le RPE directement.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informar les familles	*Réunions informations collectives *promouvoir le site monenfant.fr auprès des familles	*Augmentation du nombre de demandes	Immédiat	*Quantifier le nombre de demandes
2	Engager un travail partenarial avec la CAF pour une meilleure visibilité de ce service	*Diffusion de l'information par la CAF aux familles dès la déclaration de grossesse *Lien internet à ajouter sur le site internet CCPP *Lien internet à ajouter si possible sur les fiches structures et RPE sur monenfant.fr	*Augmentation du nombre de demandes	Immédiat	*Quantifier le nombre de demandes

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
Reçu le 04/09/2026

➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Le guichet unique a été créé en 2012 afin de centraliser toutes les demandes de recherche de modes d'accueil (collectif ou individuel) du territoire de la CCPP. Il a pour vocation de renseigner les familles sur les différents modes d'accueil, d'assurer les pré-inscriptions en EAJE et d'informer les familles sur les démarches administratives liées à l'embauche d'un assistant maternel ou garde à domicile. Il tient également à jour la liste des assistantes maternelles disponibles et la diffuse aux familles. Il oriente également les familles sur le site de monenfant.fr.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Poursuivre l'accompagnement individuel des familles et faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande	*Permanences d'accueil et téléphoniques *RDV individuels *Les demandes en ligne de monenfant.fr *Liste des assistantes maternelles disponibles tenues à jour	*Centraliser l'ensemble des demandes de recherche de modes d'accueil (collectif ou individuel) *Répondre aux demandes en ligne de monenfant.fr	Immédiat	*Quantifier le nombre de contacts *Quantifier le nombre de RDV *Quantifier le nombre de familles différentes

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Lors des entretiens individuels avec les familles, le RPE les oriente vers une assistante maternelle lorsqu'il n'y a pas de place en EAJE ou bien lorsque les besoins ne correspondent pas à un accueil collectif (horaires décalés, atypiques). En effet, par sa mission de guichet unique, le RPE a une vue d'ensemble des places disponibles dans les EAJE du territoire et tient à jour la liste d'attente. Le RPE tient également à jour la liste des assistantes maternelles ainsi que leur disponibilité.	L'accueil collectif reste le mode d'accueil privilégié des familles. Lors de leur demande de pré-inscription, le RPE informe les familles du manque de place en accueil collectif notamment en cours d'année et les oriente vers les assistantes maternelles afin qu'elles puissent trouver un autre mode d'accueil. Le RPE informe, rassure et accompagne les familles sur le métier d'assistant maternel. Il met en relation l'offre et la demande notamment pour les horaires ou plannings atypiques, pour un accueil en urgence, en périscolaire. En effet, le RPE identifie les assistantes maternelles susceptibles d'accueillir les enfants sur des horaires ou jours spécifiques comme le samedi. Il oriente alors les familles vers ces professionnelles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Organiser un lieu d'information et d'orientation	*Permanences d'accueil et téléphoniques *Echanges par mail *RDV individuels *Réunions collectives « devenir parent »	*Apporter une réponse adaptée *Tenir à jour la liste des assistantes maternelles *Orienter les familles ayant des demandes spécifiques vers les assistantes maternelles susceptibles de pouvoir y répondre *Orienter les familles vers monenfant.fr pour élargir leur périmètre de recherche	Immédiat	*Quantifier le nombre de familles ayant contacté le RPE *Quantifier le nombre de demandes satisfaites et non satisfaites *Evaluer la nature des demandes

➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE met en place des permanences d'accueil physiques et téléphoniques : lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 ainsi que le jeudi matin de 9h à 12h30. Les familles peuvent également faire une demande par mail sur l'adresse du guichet unique, le RPE peut les traiter en dehors du temps de permanences. Selon la situation, le RPE peut recevoir les familles en rendez-vous afin de faciliter les échanges.	Les familles sont informées du rôle du guichet unique dans l'accompagnement des démarches administratives lors des réunions d'informations collectives, lors des appels mais également lors des RDV de pré-inscription. Le RPE les informe des différentes démarches administratives, de leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs et leur fournit les documents nécessaires. Les informations sont de premier niveau. Le RPE oriente également les familles vers les différentes instances comme la CAF, l'Urssaf ou encore la Fepem lorsque cela dépasse ses compétences. Cependant, le RPE observe que les familles ne recontactent pas systématiquement le RPE, une fois l'assistante maternelle trouvée. Elles font les démarches seules ou avec leur assistante maternelle qui adhère à des organismes pour établir le contrat pouvant entraîner des incompréhensions voire des conflits en fin de contrat. Ces dernières années, l'Urssaf a développé son site, a mis à disposition des particuliers employeurs des outils facilitant les démarches, et sont plus facilement joignables (téléphone, chat, mail)

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents	*Permanences d'accueil et téléphoniques *Echanges par mail *RDV individuels *Documentation officielle fournie (CAF, Pajemploi...) *Orientation vers les institutions compétentes CAF/Pajemploi/ Fepem *Abonnement aux revues spécialisées *Réunions collectives « devenir parent » *Journées de formation et webinaires proposés et organisés par la CAF à destination des RPE	*Permettre une meilleure compréhension des démarches du particulier employeur *Favoriser une relation employeur/salarié harmonieuse *Limiter les conflits employeur/salarié	Immédiat	*Quantifier le nombre de familles ayant contacté le RPE *Quantifier le nombre de conflits durant ou en fin de contrat

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE informe les candidats sur la procédure d'agrément, des démarches et transmet le calendrier des réunions. Il organise 2 réunions d'information sur le métier d'assistant maternel à la demande du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et en partenariat avec une association d'assistants maternels. Le RPE tient informé les assistantes maternelles des changements et des évolutions de la profession. Le RPE est en lien avec les différents organismes de formation. Il transmet l'offre de formation aux assistantes maternelles et peut être à l'initiative d'une mise en place de formation lorsque se ressent un besoin commun entre plusieurs professionnelles ou à leur demande.	Les réunions d'information sur le métier d'assistant maternel permettent d'identifier les candidats du territoire motivés par le métier et de les accompagner une fois l'agrément obtenu. Ces 2 dernières années, le RPE constate une baisse du nombre de candidats au métier d'assistant maternel entraînant l'annulation d'une réunion par an. Concernant les assistantes maternelles déjà agréées, le RPE les encourage à se former. 50% partent en formation chaque année. Le RPE organise en partenariat avec la PMI une soirée thématique par an.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Renseigner les demandes concernant le métier d'assistant maternel	*Permanences d'accueil et téléphoniques *Echanges par mail *RDV individuel *Documentation officielle (Conseil départemental) fournie *Transmission des liens internet ou coordonnées vers les institutions monenfant.fr/Pajemploi/ Conseil départemental 06 *Transmission du calendrier des réunions	*Suivre l'engagement des candidats potentiels	Immédiat	*Quantifier le nombre de candidats potentiels
2	Informar les futurs candidats sur le métier d'assistant maternel	*Support de réunion fourni par le Conseil départemental 06 *Réunion préparatoire et de bilan avec le Conseil départemental 06 *Présence d'une Assistante maternelle	*Maintenir au mieux les 2 réunions par an *Programmer les dates de réunions en lien les RPE proches du territoire	Immédiat	*Quantifier le nombre de candidats allant au bout de la procédure

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
Reçu le 04/09/2026

3	Informers les assistantes maternelles des évolutions et des attentes du métier et de les accompagner dans leur pratique professionnelle	*Permanences d'accueil et téléphoniques *Echanges par mail *Temps d'échanges au RPE *RDV individuel * Abonnement revue professionnelle *Affichage des catalogues de formations au RPE et/ou informations transmises par mail *Réunions d'information *Partenariats avec la PMI, la SAJEP	*Permettre aux assistantes maternelles d'actualiser leurs connaissances et à améliorer leur pratique professionnelle *Favoriser les échanges entre pairs et/ou animatrices du RPE *Eviter leur isolement	Immédiat	*Quantifier le nombre de départ en formation *Quantifier le nombre d'assistantes maternelles différents partis en formation *Identifier leur choix de formations
---	--	---	---	----------	---

- **Informers et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE informe et accompagne les assistantes maternelles dans leurs démarches sur le site de monenfant.fr dont l'inscription est obligatoire. Il les informe principalement par mail des différentes procédures d'inscription et de mises à jour de leur profil. Le RPE se rend disponible par téléphone ou en RDV si une assistante maternelle rencontre des difficultés et en fonction oriente vers l'assistance technique du site.	Le RPE a accompagné plusieurs assistantes maternelles pour leur inscription sur le site. A ce jour, une seule assistante maternelle n'est pas référencée sur le site.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Valoriser le site de monenfant.fr	*Informations ou rappels par mail *Echanges collectifs ou individuels avec les assistantes maternelles *Disponibilité du RPE pour les assister dans les démarches	*Mise à jour du profil et de la disponibilité des assistantes maternelles sur monenfant.fr au moins 2 fois par an *Autonomiser les assistantes maternelles sur leurs démarches	Immédiat	*Quantifier et repérer les assistantes maternelles ne mettant pas à jour leur profil grâce au tableau transmis par la CAF *Quantifier le nombre d'assistantes maternelles accompagnées par le RPE

➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE met en place des permanences d'accueil physiques et téléphoniques : lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 ainsi que le jeudi matin de 9h à 12h30. En dehors de ces temps, elles peuvent tout de même joindre par téléphone ou par mail la responsable et l'éducatrice de jeunes enfants du relais sur leur téléphone professionnel. Le RPE propose 2 réunions par an : à la rentrée de septembre et en juillet pour clôturer l'année scolaire. Depuis 2022, le RPE propose des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle (APP) animée par une psychologue. Sur 39 assistantes maternelles en activité, 19 ont participé à ces temps d'échange et d'écoute en dehors du temps d'accueil des enfants et/ou 31 durant les temps d'animations et/ou auprès du guichet.	Jusqu'en 2022, les temps d'animation étaient sur le même lieu que le guichet, les assistantes maternelles en profiter pour poser leurs questions, mettre à jour leur dossier administratif ou autres. Depuis le déménagement du relais animation sur Contes, les assistantes maternelles ne viennent plus ou peu aux permanences d'accueil à Blausasc. Elles privilégient les appels téléphoniques ou les mails. Les temps d'animation sont également des temps où elles peuvent échanger sur leur pratique professionnelle et leurs difficultés.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faciliter les temps d'échange et d'écoute envers les assistantes maternelles	*Permanences d'accueil et téléphoniques *Echanges par mail *RDV individuels en présentiel ou par téléphone *disponibilité des animatrices en dehors des temps de permanence	*Maintenir le lien avec les assistantes maternelles	Immédiat	*Quantifier le nombre de contacts *Quantifier le nombre d'assistantes maternelles différentes ayant contacté le RPE
2	Favoriser des temps d'échange et d'écoute en dehors du temps d'accueil	*2 réunions annuelles *6 séances APP/an *RDV individuel possible en soirée	*Améliorer la qualité des échanges par une meilleure disponibilité des assistantes maternelles *Echanger et améliorer leurs pratiques professionnelles	Immédiat	*Quantifier le nombre d'assistantes maternelles ayant participé aux différents temps d'échange

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les ateliers d'éveil sont proposés sur 4 matinées par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). La participation aux ateliers se fait uniquement sur inscription pour limiter le nombre d'enfants. Les assistantes maternelles s'inscrivent en septembre pour l'année sur 1 jour (lundi ou mardi ou jeudi). Le vendredi est consacré aux partenariats et à l'itinérance : médiathèque de Contes, Ehpad de Contes, les jardins de Contes et de L'Escarène, les EAJE, l'éveil musical ou corporel, sorties culturelles... Ces temps se font sur inscription et les groupes sont constitués par l'éducatrice de jeunes enfants. Ils tiennent compte du nombre et de l'âge des enfants et permettent une équité entre professionnelles. Les assistantes maternelles ont donc la possibilité de fréquenter le relais 1 à 2 fois par semaine.	27 assistantes maternelles fréquentent le relais animation régulièrement sur les 39 en activité. Les assistantes maternelles aimeraient davantage venir. Il arrive qu'elles sollicitent les mairies pour la mise à des dispositions de salles ou font partie d'associations d'assistantes maternelles locales. En 2026, le relais accueille 16 enfants et 6 assistantes maternelles en moyenne par séance. Ce chiffre a baissé compte-tenu de la sous-activité des assistantes maternelles et permet une meilleure qualité d'accueil au sein du relais. Il était auparavant autour de 22 enfants et de 7 à 8 assistantes maternelles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Sensibiliser et mobiliser les assistantes maternelles qui fréquentent peu ou pas le relais animation	*Information individuelle des différentes missions du relais et des avantages à y participer *Transmission des informations générales *Appui de la PMI	*Augmenter la participation de ces professionnelles	2027-2030	*Quantifier le nombre d'assistantes maternelles différentes
2	Maintenir la participation des assistantes maternelles qui fréquentent déjà le relais animation et les impliquer davantage	*Affichage mensuel du planning *Préparation de certaines activités avec les assistantes maternelles volontaires *Temps forts proposés : semaine du goût, Noël...	*Maintenir le nombre d'assistantes maternelles fréquentant déjà le relais *Soutenir et accompagner les assistantes maternelles dans leur proposition d'activité à l'ensemble du groupe	Immédiat	*Evaluer la satisfaction des assistantes maternelles *Quantifier les activités proposées par les assistantes maternelles

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :****Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée**

Le RPE a observé un besoin d'échanges entre les professionnelles. Ces temps leur permettent de pouvoir libérer la parole sans la présence des enfants.

Depuis 2022, le RPE propose 6 séances de 2h par an. Elles sont animées par une psychologue.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Organiser et pérenniser ces temps d'analyse de la pratique	*Intervention d'une psychologue *Mise à disposition une salle	*Augmenter le nombre de participants *Satisfaire leur besoin d'échanger et d'améliorer leur pratique professionnelle	2027-2030	*Evaluer le nombre de participants *Evaluer leur niveau de satisfaction

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels****DIAGNOSTIC**

Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE est en lien avec différents organismes de formation et transmet aux assistantes maternelles les calendriers de formation. Le RPE peut les accompagner dans la constitution de leur dossier et les orienter vers la formation adaptée aux besoins. Le RPE peut à la demande d'un groupe d'assistantes maternelles ou si un besoin est identifié par l'équipe du relais, proposer et mettre en place une formation pour ces professionnelles. D'autre part, le RPE sollicite la PMI pour la mise en place de soirées thématiques qui ont été arrêtées durant la période du covid et remises en place en 2025.	Sur 39 assistantes maternelles en activité, 20 ont suivi une formation en 2025. Ce chiffre reste stable. Certaines assistantes maternelles privilégient les formations en distanciel car elles semblent plus adaptées à leur rythme de vie. Le RPE observe que ce sont toujours les mêmes professionnelles qui se forment. Les autres ne se mobilisent pas ou peu malgré les besoins identifiés et des formations adaptées à leur profession.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Favoriser le départ en formation	*Diffusion de l'information à toutes les assistantes maternelles *Organisation de certaines formations en fonction des besoins identifiés *Partenariats avec organismes de formation et PMI	*Observer une augmentation du nombre de départs en formation	2027-2030	*Quantifier le nombre d'assistantes maternelles ayant participé à une formation

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Depuis 2024, le RPE observe une baisse significative des demandes de recherche de modes d'accueil que ce soit en accueil collectif ou individuel. Cette diminution est liée à la baisse de la natalité sur l'ensemble du territoire français mais également à une meilleure réponse d'accueil en EAJE. Si le nombre de demandes en EAJE a diminué de 30% celui des demandes en accueil individuel a diminué de 54%. D'autre part, les familles sont plus réticentes à confier leur enfant à une assistante maternelle (mauvaise image du métier, le coût, l'isolement, manque de sociabilisation de l'enfant). Elles sont souvent un second choix et un mode d'accueil transitoire en attendant une place en EAJE	Cette diminution a un impact direct sur l'activité des assistantes maternelles lors des rentrées de septembre 2024 et 2025 (2026 certainement), contraignant certaines professionnelles les plus éloignées à arrêter le métier comme à Berre-les-Alpes. Le nombre d'assistantes maternelles en sous-activité est passé de 3 en 2023 à 14 en 2025, soit de 7% à 36%. Si jusqu'en 2024, certaines pouvaient manquer de souplesse et d'adaptabilité sur les conditions d'accueil (horaires, travail en 4 jours), cela tend à changer. Certaines se réadaptent aux besoins des familles. Il est important de les sensibiliser sur ce point car c'est un atout par rapport à l'accueil collectif. L'enjeu est également de maintenir le nombre d'assistantes maternelles en activité car d'ici 20235, il est annoncé que 42% des assistantes maternelles partiront à la retraite.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	*Permettre aux assistantes maternelles d'identifier les causes de leur sous-activité	*Appels téléphoniques *RDV individuels	*Diminuer le nombre d'assistantes maternelles en sous-activité *Identifier les différents freins	2027-2030	*Quantifier le nombre d'assistantes maternelles en sous-activité *Evaluer les changements de conditions d'accueil

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC

Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE constate que plusieurs assistantes maternelles ont arrêté le métier ou se mettent en indisponibilité. Cet arrêt est souvent lié à la relation employeur/salarié avec comme principale cause : problèmes de contrat, le côté administratif du métier mais également au nouveau profil de familles qui demandent un accompagnement au quotidien. Cela peut être difficile pour l'assistante maternelle.	Si certaines arrêtent le métier, peu de candidats au métier d'assistant maternel se présentent aux réunions d'information et vont au bout de la procédure d'agrément pour compenser. Toutefois, l'équilibre sur notre territoire se maintient mais il faut rester vigilant. Du côté des familles, il est difficile pour elles de confier leur enfant pour les raisons citées précédemment.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	*Informier et accompagner les familles sur le mode d'accueil individuel	*Réunions collectives « devenir parent » *RDV individuel lors des pré-inscriptions EAJE *RDV individuels pour expliquer le métier et les démarches administratives * Permanences physiques et téléphoniques	*Diminuer les préjugés, les croyances (mettre en avant le développement et les besoins de l'enfant) *Mettre en valeur les points positifs du métier *Identifier les freins	2027-2030	*Quantifier le nombre de demandes en accueil individuel *Quantifier le nombre d'enfants accueillis chez une assistante maternelle *Quantifier le nombre de familles qui restent sans

AR Prefecture

006-240600593-20260903-CC260904-DE
Reçu le 04/09/2026

					mode d'accueil *Identifier les raisons de leur choix de ne pas embaucher une assistante maternelle
2	*Communiquer davantage sur le métier d'assistant maternel	*Site internet et réseaux sociaux *permanences téléphoniques ou accueil physique *réunion d'information sur le métier	*maintenir ou augmenter le nombre d'assistantes maternelles agréées *Observer une augmentation du nombre de participants aux réunions d'information sur le métier d'assistant maternel	2027-2030	*Quantifier le nombre d'assistantes maternelles nouvellement agréées *Quantifier le nombre d'assistantes maternelles arrêtant le métier
3	Mettre en avant les actions des assistantes maternelles	*Portes ouvertes au relais *Diffusion articles sur les réseaux sociaux ou site internet CCPP ou mairies	*Maintenir le nombre d'enfants accueillis chez une assistante maternelle *Maintenir l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle malgré l'obtention d'une place en crèche		*Quantifier le nombre d'enfants accueillis chez une assistante maternelle *Identifier les raisons du changement de mode d'accueil